



SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :

Bxl

EAN : _____
Ref.: _____ Compteur n°: _____
Index : _____

V. ref.: _____

N. ref.: _____

RAPPORT N° : 86/100824/02

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Av de l'Optimisme
n° 77 1140 Bxl

PROPRIETAIRE : Verbruggen

Adresse : Av de l'Optimisme 77 1140 Bxl

DEMANDEUR : Renomahc SPRL

Adresse : Rue Léopold II n° 257
1020 Bxl

INSTALLATEUR : 1020 Bxl

Adresse : 0820.108.294

TVA ou CI : 0820.108.294

Date du contrôle : 24/08/2010 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R. 2.6.2008) (RGPT art. 262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente d'habitation ; Type locaux : Appartement 2 étages avant

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art. 86

Raccordement : Tension 3x380 V TN Protection raccordement max 40 A

Câble aliment, tableau, princ. : 4 x 10 mm² Inter.gén. : type 40 A 0,3 A

Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma TT

Nombre de tableaux : 2 ; Nombre de circuits term. : 12 ; RA : 15 Ohm; RI tot 20 MOhm

Facteurs d'influences externes:

DESCRIPTION : Voir schémas.

CONTROLES effectués : voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES :

Présent

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Vu le

et réponse de la direction

nom

Noté : Porte salle de bain non placée (charnières côté baignoire).
Luminaires non placés, pas de prises prévues pour Machine à laver et Séchoir.

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés.
L'installation doit être vérifiée avant le 24/08/2015 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.
L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le :

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

86 F. Jeanmon

Le directeur,



115-INSP

ADRESSE DE L'INSTALLATION		AVENUE DE L'OPTIMISME, 77		1140 EVERE	
INSTALLATEUR		ORGANISME DE CONTRÔLE		PROPRIÉTAIRE	
RENOMATIC RENOMATIC SPRL 257, av. de la Reine - 1020 Laeken Fax: 02.420.12.38 Gsm: 0485.021.666 ING: 363.0607514.43 TVA: BE 0820.106.294		BTV		M ^{me} VERBAUGEN	
				DOSSIER DE 6 FEUILLETS	
				FEUILLET 1/6	

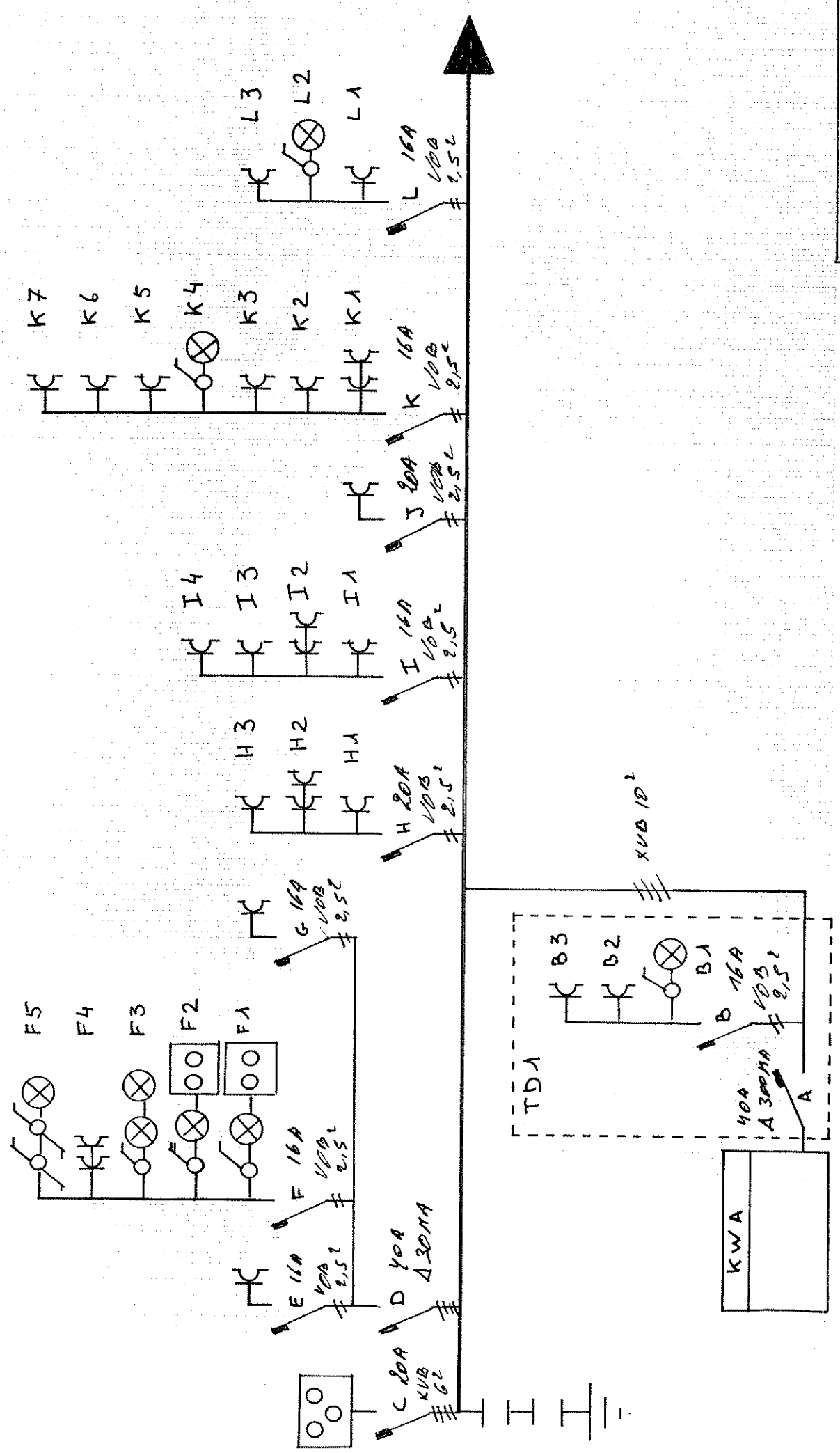
TD2

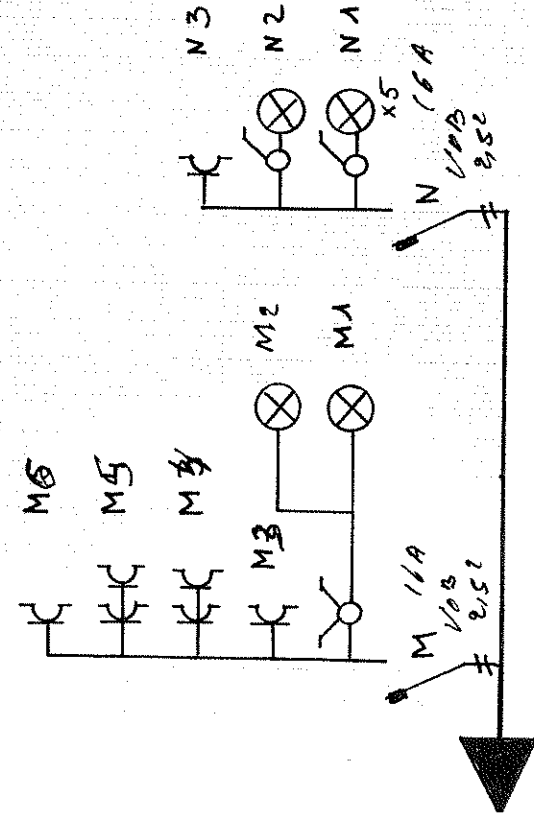
C	D	E	F	G
20A	40A Δ 300 MA	16A	16A	10A

H	I	J	K	L	M	N
20A	16A	20A	16A	16A	16A	16A

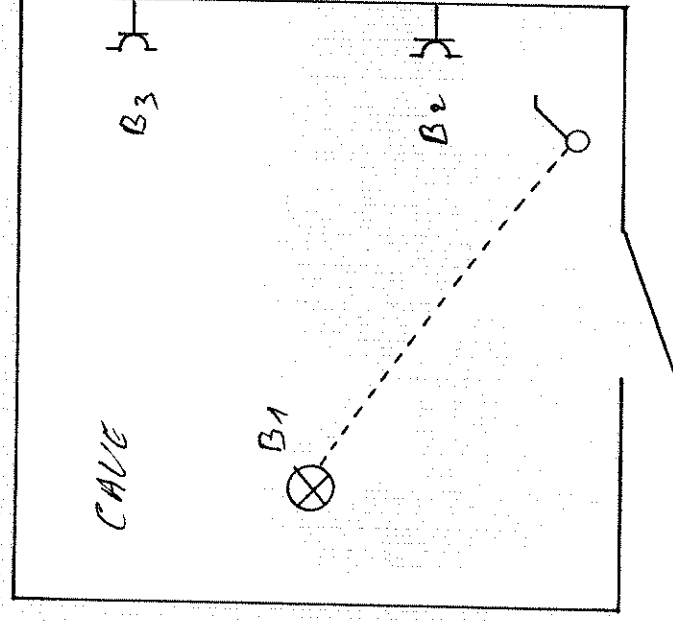
TD1

A	B
40 A Δ 300 MA	16A

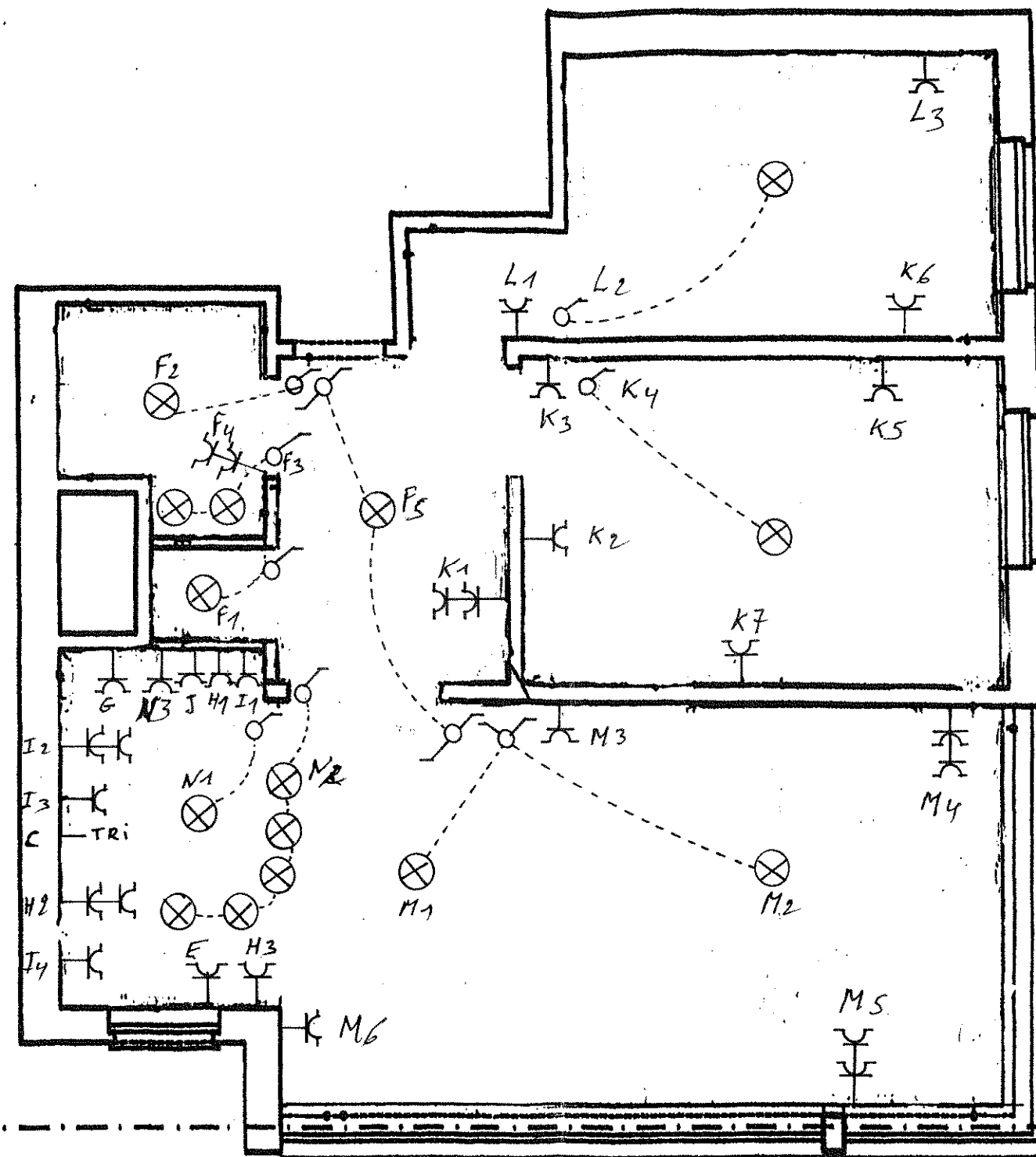




FEUILLET 4/6



FEUILLET 5/6



A Cube Architecture sari

I. Depouille
B. Vanhavre

Architectes

Av. Henry Dunant 18 bis 01 - 1140 Bruxelles

tél.: 02-728.34.30

info@a-cube-architecture

Client:

M et Mme Verbruggen
rue de l'Optimisme 77
1140 Evere

Date:

07-03-2010

Dossier:

n°0930_Optimisme

1/50

FEUILLET 6/6